



AAGEC SA
Société Anonyme
Au capital de 500.000 francs
Siège social : 34 RUE DE PICPUS

75012 PARIS
R.C.S. PARIS B 353 232 671

90 B 1378

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt douze

le 19 Décembre
à 14 heures

Au siège social, à PARIS

Les administrateurs de la Société AAGEC SA se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, SEBBAG Roger.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- MR MAILLET Claude
- MR SEBBAG Roger

Absent excusé :

- MR UZAN Sylvain

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective des deux tiers des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

MR SEBBAG Roger préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

MR MAILLET Claude assume les fonctions de Secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur le transfert du siège social et la modification de la dénomination sociale.

N (5) 8

1900

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président précise qu'en vertu de l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président expose l'intérêt et les raisons du transfert du siège social à ISSY LES MOULINEAUX (92130) 215 rue Jean-Jacques Rousseau, et demande au Conseil de prendre toutes décisions pour réaliser ce transfert.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de transférer le siège social à :

215 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

à compter du 4 Janvier 1993, et ce, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Il décide en conséquence, de modifier l'alinéa 1 de l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège de la société est fixé à :

215 rue Jean-Jacques Rousseau
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Le reste de l'article est inchangé.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président aux fins de réaliser ce transfert et d'effectuer toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

rf 27

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Le Président expose l'intérêt qu'il y aurait pour la Société de modifier la dénomination sociale qui pourrait être dorénavant :

A.A.G.E.C.

Audit, Assistance, Gestion et Expertise Comptable

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de modifier la dénomination sociale qui sera dorénavant :

A.A.G.E.C.

Audit, Assistance, Gestion et Expertise Comptable

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil décide, à l'unanimité, de convoquer au siège social l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires pour le 5 Janvier 1993 à 14 heures aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du transfert du siège social.
- Modification de la dénomination sociale.
- Modification corrélative des statuts.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil confère tous pouvoirs à son Président pour la préparation et la convocation de l'Assemblée.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJETS DE RESOLUTIONS

Le Conseil arrête à l'unanimité les termes du rapport qu'il présentera à l'Assemblée Générale Extraordinaire ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

LE PRESIDENT



UN ADMINISTRATEUR

